

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 636 Signature de la convention d'application financière au titre de l'année 2019 de la convention de coopération cinématographique avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC), la Région Ile-de-France et le Département de la Seine-Saint-Denis.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'application financière au titre de l'année 2019 avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC), la Région Ile-de-France et le Département de la Seine-Saint-Denis ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention d'application financière au titre de l'année 2019 de la convention de coopération cinématographique avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC), la Région Ile-de-France et le Département de la Seine-Saint-Denis est approuvée.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention d'application financière au titre de l'année 2019.

Article 3 : Les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget primitif 2019 :

- à hauteur de 1.845.500 euros au total sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris ;
- à hauteur de 430.000 euros sur le budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris.

Article 4 : La recette correspondante à l'avenant financier pour l'année 2019, soit 130 000 euros maximum, sera constatée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et des exercices suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO